

MAIRIE
DE
HERNY

57580

☎ 03.87.01.01.23

FAX : 03.87.01.03.11

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 MAI 2017

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE**, une ligne de trésorerie destinée à faciliter l'exécution budgétaire. Monsieur le Maire expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes de paiement et d'éviter une mobilisation trop précoce des emprunts budgétés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré :

- Décide de demander à la **CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE**, l'attribution d'une ligne de trésorerie de 115 000,00 Euros (cent quinze mille euros), aux conditions de taux fixées à la date de signature du contrat. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la commune, et en cas de non-renouvellement de la Ligne de Trésorerie, la totalité des utilisations à l'échéance annuelle.
- Prend l'engagement :
 1. d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
 2. d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget)
- Prend l'engagement pendant toute la durée de la ligne de trésorerie de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts.
- Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE** et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

ACHAT DE TERRAINS – AMENAGEMENT RUE DE L'ETANG -

Afin de permettre l'aménagement de trottoirs, rue de l'étang, la Commune sera amenée à acquérir des terrains auprès de divers propriétaires à un prix estimatif de 0.30 euros le m2, suivant le Procès-Verbal d'arpentage réalisé par le géomètre, Monsieur Hervé HESLSTROFFER.

Les membres du conseil Municipal, après en avoir délibéré, acceptent les conditions fixées pour l'achat des terrains nécessaires aux travaux d'aménagement et de requalification de la rue de l'étang.

Pour extrait conforme :

Le Maire :

M. HOMBOURGER

